



## Coup et blessures sur des mineur

Par **blorck**, le **16/07/2016** à **02:37**

Bonjours , j'aimerais savoir quelle pêne peut avoir une personne majeure qui a frappé 4 mineur qui ont tous 15 ans sauf un qui a 14

Par **jos38**, le **16/07/2016** à **13:32**

bonjour. qui est cette personne majeure? un de vos parents ? et que voulez-vous dire par frapper? vous pouvez demander aide et conseils auprès de l'assistante sociale (voir à votre mairie)

Par **Visiteur**, le **16/07/2016** à **14:48**

Bonjour,  
En cas de plainte, vous risquez effectivement des ennuis.

"Les coups et blessures volontaires visent essentiellement les actes qui portent atteinte à l'intégrité physique d'un être humain. Cependant, certaines violences psychologiques sont également prises en compte.

Ils sont dits volontaires lorsque leur auteur a eu la volonté de commettre un acte violent. Il est alors responsable de toutes les conséquences de cet acte, y compris de celles qu'il n'a pas souhaité. C'est le cas par exemple d'une personne qui, en ne cherchant qu'à faire peur à

quelqu'un ou à l'intimider, la blesse.

Attention : le fait qu'un acte violent ne soit pas prémédité ne suffit pas à le qualifier d'involontaire.

En outre, les peines ci-dessous peuvent être aggravées lorsque la victime est mineure.  
Peines encourues

Sauf légitime défense, la peine dépend souvent de l'intention, c'est-à-dire, du résultat recherché : ainsi, la tentative est souvent, en droit, sanctionnée de la même façon que l'acte abouti.

Cependant, la peine encourue peut aussi dépendre surtout des effets de l'acte incriminé :

Domage subi par la victime

Peine encourue

Aucune lésion ou blessure  
750 € d'amende

Incapacité totale de travail d'une durée inférieure ou égale à 8 jours  
1 500 € d'amende (3 000 € en cas de récidive)

Incapacité totale de travail de plus de 8 jours  
3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende

Mutilation ou infirmité permanente  
10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende

Mort (homicide involontaire)  
15 ans d'emprisonnement et diverses peines complémentaires

Mort (meurtre)  
30 ans d'emprisonnement et diverses peines complémentaires

Par **jos38**, le **16/07/2016** à **14:57**

bonjour pragma, je pensais que Blork était la victime de ces coups mais peut-être que c'est l'inverse effectivement